

## Zonage – Plan général

Echelle: 1 / 6000

	Historique de la révision du PLU :
Mise en révision le	
PADD débatu le	228 octobre 2015
PLU arrêté le	21 novembre 2016
PLU approuvé le	11 octobre 2017
Révision allégée n°1 du PLU	arrêtée le

ADELE-SFI Urbanisme 434 rue Etienne Lenoir adelesfi@wanadoo.fr Tel/Fax: 04 66 64 01 74 www.adele-sfi.com

Objet surfacique divers

----- Objet linéaire divers

Cours d'eau

Zones et secteurs

Elements remarquables du patrimoine au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

Elements du patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Espace paysager d'intérêt patrimonial au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

--- Canaux faisant l'objet de mesures particulières au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Les emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-1° à 3° du code de l'urbanisme

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-4° du code de l'urbanisme

Autres éléments règlementaires

Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme

Linéaire de diversité commerciale et économique au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme

Recul graphique

Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme

Changement de destination autorisé au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme

## Aléa hydraulique

Aléa "faible": H < 0,5 m ; V < 0,5 m/s

Aléa "modéré": 0,5 < H < 1 m; V < 0,5 m/s

Aléa "fort": H > 1 m ; V < 0,5 m/s

— Courbes d'altitude NGF à considérer comme côte de référence



